

Documents à fournir avec ce formulaire (sous forme informatique et papier)

✓	Un rapport technique (entre autre, donner des informations sur le régime de la source d'eau considérée)
✓	Un rapport de l'étude d'impact ou rapport de la notice d'impact (si demandé par le SENE)
✓	Les justificatifs de propriété ou du droit qui supplée à la propriété.
✓	Un plan de situation général sur fond cadastral de l'installation (positionner le(les) point(s) de captage et de rejet, ainsi que la machinerie).
✓	Justificatif de la demande de permis de construire déposé sur SATAC
✓	Tout document utile à la compréhension du projet

Si concession en cours

N° de concession		Date d'octroi	
Débit concédé			
But de la demande			

Noms et adresses

Requérant (propriétaire / concessionnaire)		Auteur du projet (mandataire)	
Nom et prénom		Nom / Raison sociale	
Rue et numéro		Rue et numéro	
NPA et localité		NPA et localité	
N° de téléphone		N° de téléphone	
Courriel		Courriel	

Localisation du projet

Nom du cours d'eau	Q347 (cours d'eau)	
Coordonnées X/Y amont	Coordonnées X/Y aval	
N° article cadastral	NPA et localité	
Êtes-vous propriétaire de l'article cadastral concerné ? (justificatif à fournir)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si non, coordonnées du propriétaire		

Caractéristiques de l'installation

But de l'usage	Projet didactique	Production électrique
Type d'installation	Centrale à accumulation	Autre, à préciser →
	Centrale au fil de l'eau	
	Prise d'eau avec dérivation	
	Pompage - turbinage	
Nombre de turbine / de roue		Type / Modèle
Description		

Données hydrauliques projetées

Débit équipé (m³/sec)		Hauteur de chute (m)	
Débit concédé (m³/sec)		Remarques	

Précisions

--

Validation

Le soussigné certifie l'exactitude des données renseignées dans ce formulaire

Lieu et date		Signature	
--------------	--	-----------	--

Contacts

SPCH – SLCE

Rue J.-L. de Pourtalès 13
2000 Neuchâtel
Tél. 032 889 67 12

SENE – Domaine environnement

Rue du Tombet 24
2034 Peseux
Tél. 032 889 67 30

Recommandations/Avertissements

Prescription	Dans le cas où le requérant n'est pas propriétaire de l'article cadastral concerné, demander un droit qui supplée à la propriété.
	L'usage du domaine public nécessite une concession sur les grèves de lac ou de cours d'eau.
Interdiction	Prélever de l'eau dans ou à proximité d'une zone de protection et/ou d'un site pollué.

Législation en vigueur

✓	Loi cantonale sur la protection et la gestion des eaux 2 octobre 2012
✓	Règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux du 10 juin 2015
✓	Arrêté cantonal sur les taxes et redevances relatives aux concessions portant sur les eaux de l'Etat du 15 avril 1981
✓	Arrêté cantonal concernant les concessions sur les grèves des lacs et cours d'eau faisant partie du domaine de l'Etat du 13 nov.2002
✓	Loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991
✓	Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991
✓	Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, du 22 décembre 1916
✓	loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979